ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Soins et maintien a domicile

Question orale n° 243

Texte de la question

M. Francisque Perrut appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les difficultes rencontrees par les associations et services de soutien a domicile dans l'exercice de leur mission aupres des personnes agees. En effet, un desequilibre croissant s'instaure entre les besoins constates et les moyens mis a la disposition du soutien a domicile. Notamment dans la region Rhone-Alpes, les services de la CRAM ont du reduire de 10 p. 100 la prestation aupres des personnes agees et les associations, par souci humanitaire, sont amenees a effectuer de nombreuses heures sans financement. Quelles mesures peuvent etre prises dans le cadre de la reforme de la politique de sante et de protection sociale, pour assurer plus efficacement le maintien a domicile des personnes agees et handicapees ?

Données clés

Auteur : M. Perrut Francisque
Circonscription : - UDF
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 243
Rubrique : Personnes agees
Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 décembre 1993, page 7288
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 décembre 1993